

Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice :	16
- Présents :	15
- Procurations :	1
- Absents :	1
Ayant pris part au vote :	16
Date de la convocation :	24.01.2017

OBJET :

**ACQUISITION PARCELLE COMMUNE DE SEYSSSES
PROJET REALISATION CREMATORIUM**

L'an deux mil dix sept et le trente Janvier, le bureau syndical du SIVOM SAUDRUNE ARIEGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à Pins Justaret – Pôle Ariège, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND – Jean Baptiste CASSETTA – Yves CADAS – Alain DELSOL – Daniel VIRAZEL – Thierry SUAUD – Jean Paul ARBEY – Serge PATRI – Alain AUBERT – Jean Claude GARAUD – Denis BEZIAT – Geneviève FABRE – Gérard POUSSOU – Guy BOUZI – Guy BERMOND

ABSENT : M. Marc DELSOUC

PROCURATIONS : Marc DELSOUC à Alain BERTRAND

Exposé du Président :

Par délibération n°39/2015 du 15 juin 2015, le SIVOM de la Saurdrune a approuvé l'acquisition d'un terrain, partie des parcelles section E n°521 à 530 sur la commune de Seysses auprès de l'Ecole d'ingénieur de Purpan, pour une contenance de 2 560m² au prix de 10 € le m², soit 25 600€.

Cet achat de parcelle permettra un accès au futur crématorium, depuis le chemin du Merle.

Le terrain à acquérir a, depuis cette délibération, fait l'objet d'une division parcellaire qui a abouti à une différence de contenance de terrain à acquérir et à une modification de la numérotation des parcelles.

Afin de finaliser l'acte d'achat et d'éviter une discordance entre cet acte et la délibération l'approuvant, il est proposé au bureau d'acter la nouvelle contenance et la nouvelle numérotation.

Il est proposé aux membres du bureau :

- d'approuver l'acquisition des parcelles section E n° 1190, 1192, 1194, 1196, 1198, 1200, 1202, 1204, 1206, 1208 sur la commune de Seysses auprès de l'Ecole d'ingénieur de Purpan, pour une contenance de 3104m² soit un prix d'achat de 31 040€.
- D'acter que conformément à la délégation de pouvoir en matière funéraire, Mme Fabre, Vice Présidente, est autorisée à signer l'acte d'achat.
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires y afférents.

DECISION :

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition des parcelles section E n° 1190, 1192, 1194, 1196, 1198, 1200, 1202, 1204, 1206, 1208 sur la commune de Seysses auprès de l'Ecole d'ingénieur de Purpan, pour une contenance de 3104m² soit un prix d'achat de 31 040€.

- D'acter que conformément à la délégation de pouvoir en matière funéraire, Mme Fabre, Vice Présidente, est autorisée à signer l'acte d'achat.
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires y afférents.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 02.02.2017
Date de Publication le : 02.02.2017



N ° 32/2017

Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice : 16

- Présents : 15

- Procurations : 1

- Absents : 1

Ayant pris part au vote : 16

Date de la convocation : 24.01.2017

OBJET :

ACQUISITION PARCELLE COMMUNE DE LABARTHE
/LEZE
PROJET CONSTRUCTION D'UN CHATEAU D'EAU

L'an deux mil dix sept et le trente Janvier, le bureau syndical du SIVOM SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à Pins Justaret – Pôle Ariège, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND – Jean Baptiste CASSETTA – Yves CADAS – Alain DELSOL – Daniel VIRAZEL – Thierry SUAUD – Jean Paul ARBEY – Serge PATRI – Alain AUBERT – Jean Claude GARAUD – Denis BEZIAT – Geneviève FABRE – Gérard POUSSOU – Guy BOUZI – Guy BERMOND

ABSENT : M. Marc DELSOUC

PROCURATIONS : Marc DELSOUC à Alain BERTRAND

Exposé du Président :

Dans le cadre du projet de construction d'un château d'eau sur la commune de Labarthe sur Lèze, le SIVOM Plaine Ariège Garonne a formalisé, par acte sous seing privé du 06 mars 2015, sa volonté d'achat sous conditions suspensives, d'une parcelle cadastrée section AS 129, d'une contenance de 3000m² auprès du propriétaire : M.Bertrand DUCLOS,

Le prix d'achat de la parcelle a été fixé à 19 500€ soit 17 359€ d'acquisition foncière et 2 141€ pour la perte de culture.

Dans le cadre de cette opération, le SIVOM Plaine Ariège Garonne a également sollicité auprès du même propriétaire :

- la passation d'une servitude de passage de canalisation pour la desserte du château d'eau par les réseaux divers,
- la passation d'une servitude de passage pour l'accès au château d'eau à son profit,

L'emprise de ces servitude est située sur la parcelle cadastrée section AS n°130 d'une contenance de 1010m².

Les servitudes de passage ont été consenties à titre gratuit.

Comme prévu par l'acte sous seing privé, la volonté des parties doit être réitérée dans un acte authentique de vente et de servitude, devant notaire.

Conformément à l'arrêté préfectoral de fusion du 16 novembre 2016, le SIVOM Saurune Ariège Garonne est substitué de plein droit, pour l'exercice de ses compétences, au SIVOM Plaine Ariège Garonne dans toutes ses délibérations et tous ces actes.

Il est proposé au bureau syndical :

- d'autoriser la signature de l'acte authentique d'achat de la parcelle cadastrée section AS n°129 sur la commune de LABARTHE sur Lèze pour un prix de 19 500€ auprès de M. Bertrand DUCLOS.
- D'autoriser la signature des deux servitudes de passage à titre gratuit, sur la parcelle cadastrée section AS n° 130, au profit du SIVOM SAGE,
- D'autoriser M. Jean-Baptiste Casetta, Vice Président, à signer l'acte authentique de vente et de servitudes.
- De prévoir crédits budgétaires nécessaires y afférents.

DECISION :

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'autoriser la signature de l'acte authentique d'achat de la parcelle cadastrée section AS n°129 sur la commune de LABARTHE sur Lèze pour un prix de 19 500€ auprès de M. Bertrand DUCLOS.
- D'autoriser la signature des deux servitudes de passage à titre gratuit, sur la parcelle cadastrée section AS n° 130, au profit du SIVOM SAGE,
- D'autoriser M. Jean-Baptiste Casetta, Vice Président, à signer l'acte authentique de vente et de servitudes.
- De prévoir crédits budgétaires nécessaires y afférents.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 02.02.2017
Date de Publication le : 02.02.2017

Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice : 16

- Présents : 15

- Procurations : 1

- Absents : 1

Ayant pris part au vote : 16

Date de la convocation : 24.01.2017

OBJET :

**REGULARISATION FONCIERE - GENDARMERIE
DE SEYSSES**

L'an deux mil dix sept et le trente Janvier, le bureau syndical du SIVOM SAUDRUNE ARIEGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à Pins Justaret – Pôle Ariège, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND – Jean Baptiste CASSETTA – Yves CADAS – Alain DELSOL – Daniel VIRAZEL – Thierry SUAUD – Jean Paul ARBEY – Serge PATRI – Alain AUBERT – Jean Claude GARAUD – Denis BEZIAT – Geneviève FABRE – Gérard POUSSOU – Guy BOUZI – Guy BERMOND

ABSENT : M. Marc DELSOUC

PROCURATIONS : Marc DELSOUC à Alain BERTRAND

Exposé du Président :

Suite à la construction de la gendarmerie de Seysses, réceptionnée en 2002, il est nécessaire de régulariser certaines emprises foncières liées à cet équipement.

En 2016, il a été procédé par le SIVOM de la Saurdrune à un échange de parcelles avec la commune de Seysses.

Il s'agit aujourd'hui de finaliser ces régularisations foncières par la cession d'une parcelle constituant une partie de l'assise du rond point desservant notamment la gendarmerie.

Il est donc proposé de céder la parcelle cadastrée section AW 116 sur la commune de Seysses, d'une contenance de 1150m² au Département de la Haute Garonne à l'Euro symbolique.

Il est proposé de formaliser l'acte de cession en la forme administrative.

Les services du Département seront chargés de rédiger l'acte, et le Président du Département authentifiera l'acte conformément à l'article L.1313-13 du code général des collectivités territoriales.

Il est demandé au bureau syndical :

- d'autoriser la cession de la parcelle cadastrée section AW 116 sur la commune de Seysses au profit du Département de la Haute-Garonne, à l'Euro symbolique.
- D'autoriser la passation de l'acte en la forme administrative,
- D'autoriser le Président du SIVOM SAGE à signer l'acte de cession.

DECISION :

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'autoriser la cession de la parcelle cadastrée section AW 116 sur la commune de Seysses au profit du Département de la Haute-Garonne, à l'Euro symbolique.
- D'autoriser la passation de l'acte en la forme administrative,

- D'autoriser le Président du SIVOM SAGE à signer l'acte de cession.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 02.02.2017
Date de Publication le : 02.02.2017

Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice : 16

- Présents : 15

- Procurations : 1

- Absents : 1

Ayant pris part au vote : 16

Date de la convocation : 24.01.2017

OBJET :

**REALISATION DE TROTTOIRS COMMUNAUX
2017
Communes de FROUZINS - ROQUES et
SEYSSES**

L'an deux mil dix sept et le trente Janvier, le bureau syndical du SIVOM SAUDRUNE ARIEGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à Pins Justaret – Pôle Ariège, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND – Jean Baptiste CASSETTA – Yves CADAS – Alain DELSOL – Daniel VIRAZEL – Thierry SUAUD – Jean Paul ARBEY – Serge PATRI – Alain AUBERT – Jean Claude GARAUD – Denis BEZIAT – Geneviève FABRE – Gérard POUSSOU – Guy BOUZI – Guy BERMOND

ABSENT : M. Marc DELSOUC

PROCURATIONS : Marc DELSOUC à Alain BERTRAND

Monsieur le Président indique à l'Assemblée qu'il y a lieu de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental pour la réalisation de travaux de Trottoirs communaux sur les communes de Frouzins, Seysses et Roques sur Garonne pour l'année 2017.

Le Montant des travaux de Trottoirs Communaux 2017 se décompose comme suit :

ROQUES SUR GARONNE

-RO16VRD04 Rue des Genêts Phase 3 **20 739.50.00 HT**

YS

- SE16VRD03 Rue du Parc **33 101.00 HT**

FROUZINS

- FR12VRD03 Rue du Vieux Moulin **52 515.63 HT**

Le bureau syndical est invité à délibérer sur :

- L'Approbation de demande de subvention auprès du CD 31 pour la réalisation des travaux susvisés
- L'Inscription des crédits budgétaires nécessaires à cette opération

DECISION :

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- De solliciter une subvention auprès du CD 31 pour la réalisation des travaux susvisés
- D'inscrire les crédits budgétaires nécessaires à cette opération

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 02.02.2017

Date de Publication le : 02.02.2017

Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice : 16

- Présents : 15

- Procurations : 1

- Absents : 1

Ayant pris part au vote : 16

Date de la convocation : 24.01.2017

OBJET :

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT PISTES
CYCLABLES 2017 sur FROUZINS Chemin
Sauveur (Tranche 2) - Demande de
subvention auprès du CD31**

L'an deux mil dix sept et le trente Janvier, le bureau syndical du SIVOM SAUDRUNE ARIEGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à Pins Justaret – Pôle Ariège, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND – Jean Baptiste CASSETTA – Yves CADAS – Alain DELSOL – Daniel VIRAZEL – Thierry SUAUD – Jean Paul ARBEY – Serge PATRI – Alain AUBERT – Jean Claude GARAUD – Denis BEZIAT – Geneviève FABRE – Gérard POUSSOU – Guy BOUZI – Guy BERMOND

ABSENT : M. Marc DELSOUC

PROCURATIONS : Marc DELSOUC à Alain BERTRAND

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de prévoir des travaux d'aménagement de pistes cyclables au titre de l'année 2017 sur la commune de FROUZINS, Chemin de Sauveur (Tranche 2).

Le montant des travaux est évalué à 73 960.00 € HT.

Le bureau syndical est invité à délibérer :

- Approbation de la réalisation des travaux d'aménagement de pistes cyclables
- Inscription des crédits budgétaires
- Demande l'aide financière du Conseil Général de la Haute Garonne

DECISION :

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- De solliciter une subvention auprès du CD 31 pour la réalisation des travaux susvisés
- D'inscrire les crédits budgétaires nécessaires à cette opération
-

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 02.02.2017
Date de Publication le : 02.02.2017